

# Résultats des promotions au choix : publication du 22 octobre 2025

Les résultats des promotions au choix au titre de 2025 pour les corps administratifs et techniques ont été publiés sur le site Intranet du MAASA.

Pour rappel, le bénéfice de la promotion dans les corps des IAE et des attachés est soumis à une mobilité validante (voir [la note de service](#) et [notre article](#)).

## Pour la filière administrative au titre de l'année 2025

- [Promotion au choix dans le corps des secrétaires administratifs](#)
- [Promotion au choix dans le corps des attachés d'administration de l'État](#)

## Pour la filière technique au titre de l'année 2025

- [Promotion au choix dans le corps des techniciens supérieurs](#)
- [Promotion au choix dans le corps des ingénieurs de l'agriculture et de l'environnement](#)

Avec la loi de transformation de la fonction publique du 6 août 2019, les commissions administratives paritaires (CAP) ont perdu leurs compétences sur les mobilités et les promotions.

*Pour la CFDT-Agriculture, l'exercice des promotions*

*s'accompagne obligatoirement de communication. En effet, les agents promouvables et proposés doivent être tenus informés tout au long de la procédure. Il est par ailleurs, vivement conseillé de prendre contact avec l'IGAPS.*

*Si la CFDT-Agriculture ne s'est jamais montrée favorable à la disparition des CAP-promotions, elle se mobilise néanmoins au quotidien, auprès des agents, pour les soutenir dans le cadre de ces nouvelles dispositions et les aider dans leurs démarches auprès de l'administration.*

La [CFDT-Agriculture](#) se tient à votre disposition.

---

## **Attachés : ouverture de l'examen professionnel d'accès au grade de principal (2026)**

La note de service SG/SRH/SDDPRS/2025-504 du 05/08/2025, relative à l'examen professionnel pour l'avancement au grade d'attaché principal d'administration de l'Etat relevant du ministre chargé de l'agriculture, session 2026, vient de paraître au B0 Agri.

---

# **Avancement de grade au choix en 2025 au titre de l'année 2026**

La présente note fixe, pour les agents relevant du MASA, la procédure d'élaboration des tableaux d'avancement de grade au choix à appliquer en 2025 au titre de 2026. Pour l'accès à l'échelon spécial des grades d'attaché d'administration hors classe et d'ingénieur de l'agriculture et de l'environnement hors classe, cette procédure s'applique aux tableaux d'avancement au titre de 2025.

---

## **Secrétaire administratif : examens professionnels d'accès aux grades de classe supérieure et exceptionnelle au titre de l'année 2026**

Deux examens professionnels pour l'avancement aux grades de secrétaire administratif de classe supérieure et de secrétaire administratif de classe exceptionnelle relevant du ministre chargé de l'agriculture sont organisés au titre de l'année 2026.

Actualisé le 3 septembre 2025.

---

# **Propositions d'avancement de grade des IPEF (2026)**

---

Propositions d'avancement de grade des ingénieurs des ponts, des eaux et des forêts au titre de l'année 2026.

---

## **Résultats des promotions au choix : publication du 24 octobre 2024**

Les résultats des promotions au choix au titre de 2024 pour les corps administratifs, techniques et formation recherche, ont été publiés sur le site Intranet du MASAF.

Pour rappel, le bénéfice de la promotion dans les corps des IAE et des attachés est soumis à une mobilité validante (voir [la note de service](#) et [notre article](#)).

- Pour la filière administrative au titre de l'année 2024**

1. [Promotion au choix dans le corps des secrétaires administratifs](#)
2. [Promotion au choix dans le corps des attachés d'administration de l'Etat](#)

- Pour la filière technique au titre de l'année 2024**

1. [Promotion au choix dans le corps des techniciens supérieurs](#)

## 2. Promotion au choix dans le corps des ingénieurs de l'agriculture et de l'environnement

### **▪ Pour la filière formation recherche au titre de l'année 2024**

1. Promotion au choix dans le corps des ingénieurs de recherche
2. Promotion au choix dans le corps des ingénieurs d'études
3. Promotion au choix dans le corps des techniciens de formation et de recherche

Avec la loi de transformation de la fonction publique du 6 août 2019, les commissions administratives paritaires (CAP) ont perdu leurs compétences sur les mobilités et les promotions.

*Pour la CFDT, l'exercice des promotions s'accompagne obligatoirement de communication. En effet, les agents promouvables et proposés doivent être tenus informés tout au long de la procédure. Il est, par ailleurs, vivement conseillé de prendre contact avec l'IGAPS.*

*Si la CFDT ne s'est jamais montrée favorable à la disparition des CAP-promotion, elle se mobilise néanmoins au quotidien, auprès des agents, pour les soutenir dans le cadre de ces nouvelles dispositions et les aider dans leurs démarches auprès de l'administration.*

Le SGEN / SPAgri – CFDT se tiennent à votre disposition.

---

# **Attachés : ouverture de l'examen professionnel d'accès au grade de principal (2025)**

La note de service SG/SRH/SDDPRS/2024-391 du 05/07/2024, relative à l'examen professionnel pour l'avancement au grade d'attaché principal d'administration de l'État relevant du ministre chargé de l'agriculture, session 2025, vient de paraître au B0 Agri.

---

## **Avancement de grade au choix en 2024 au titre de l'année 2025**

La présente note fixe, pour les agents relevant du MASA, la procédure d'élaboration des tableaux d'avancement de grade au choix à appliquer en 2024 au titre de 2025. Pour l'accès à l'échelon spécial des grades d'attaché d'administration hors classe et d'ingénieur de l'agriculture et de l'environnement hors classe, cette procédure s'applique aux tableaux d'avancement au titre de 2024.

---

# **Propositions d'avancement de grade des IPEF (2025)**

---

Propositions d'avancement de grade des ingénieurs des ponts, des eaux et des forêts au titre de l'année 2025.

---

## **Avancement de grade au choix au titre de l'année 2024**

La note de service SG/SRH/SDCAR/2023-359 du 31/05/2023 qui concerne les propositions d'avancement de grade des personnels relevant du ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation (MAA) au titre de 2024 été publiée au B0 Agri du 1er juin 2023